

11 septembre 2023

CAMIONNAGE– AJUSTEMENT DU CARBURANT POUR SEPTEMBRE 2023

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a publié la mise à jour du tableau de la compensation du carburant du camionnage pour le mois de septembre 2023. En août 2023, le prix moyen du carburant à la pompe, sans TPS et TVQ, est de 1,645 \$/litre.

1. Pour le transport d'agrégats, le prix de référence dans le volume 3 du Recueil des tarifs 2023 est de 1,628 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen du mois d'août est de -1,03 % (supérieur à -5%). Comme l'écart de prévision est supérieur à -5 % et inférieur à 5 %. **Il n'y a aucun ajustement au mois de septembre 2023.**

2. Pour le transport de neige, de glace, de sel et de calcium, le prix de référence pour les volumes 1 et 2 pour 2023-2024 est de 1,818 \$/litre. L'écart entre le prix de référence et le prix moyen mois d'août est de -9,52 % (inférieur à -5%). Le taux d'ajustement nouvellement calculé, soit -3,33 % diffère de plus d'un point de pourcentage de celui du mois précédent (-6,50 %). **L'ajustement pour le mois de septembre est de -3,33 %.**

Vous pouvez avoir accès aux informations publiées par le ministère sur le camionnage en vrac en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/entreprises-partenaires/ent-camionnage/camionnage-en-frac/Pages/tarifs-camionnage-en-frac.aspx>

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à contacter Maître Mathieu Tremblay au 581 741-8243 ou par courriel au mtremblay@acrgtq.qc.ca.

Ajustement applicable aux taux compris dans le <i>Recueil des tarifs de camionnage en vrac</i> pour 2023						
Mois	Prix moyen du carburant ⁽¹⁾ du mois précédent	Écart entre le prix du mois précédent et le prix de référence	Variation mensuelle ⁽²⁾	Variation ajustée à la part relative	Part relative variable	Taux d'ajustement applicable
Août 2023	1,481 \$	-9,03 %	6,55 %	2,17 %	34,61 %	-3,32 %
Septembre 2023	1,645	1,04 %	11,07 %	3,83 %	37,02 %	0,00 %

(1) Attention : Il s'agit ici du prix moyen à la pompe.

(2) Variation du prix moyen du mois par rapport au prix moyen du mois précédent.

(3) Aux fins de l'application de l'article de l'article 8.9 « Ajustement du prix du carburant » du Cahier des charges et devis généraux – Construction et réparation, éditions 2023 et ultérieures, les prix moyens du carburant correspondent à ceux indiqués à la colonne « Prix moyen du carburant du mois précédent ».

Le prix de référence du recueil est de 1,628 \$/litre. La part relative de référence du carburant dans le coût de revient était de 36,78 % en janvier 2023.